



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 juillet 2019**

Décision n° **CP-2019-3248**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, situés 21 rue de Nantes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 8 juillet 2019**Décision n° CP-2019-3248**

commune (s) :	Meyzieu
objet :	Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, situés 21 rue de Nantes
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2018-11-26-R-0849 du 26 novembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, dans le cadre de la vente d'un bien situé 21 rue de Nantes, pour un montant de 2 800 €, bien cédé libre de toute location ou occupation.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit :

- d'un garage formant le lot n° 1138 de la copropriété Les Plantées, avec les 5/10 0000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le tout situé 21 rue de Nantes dans la copropriété Les Plantées, garage n° 21, allée B sur les parcelles cadastrées CR 101, CR 102, CR 103, CR 104 et CR 105 d'une superficie totale de 146 826 m².

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune de Meyzieu qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue d'initier à long terme la mutation du foncier pour un projet de renouvellement urbain. En effet, la copropriété des garages située rue de Nantes se compose de 128 garages dégradés et en très mauvais état ne créant pas un contexte favorable pour leur utilisation. Par ailleurs, ils se situent dans un secteur nécessitant une action de la commune en matière de sécurité et d'aménagement urbain.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune s'est engagée à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 2 800 €, bien cédé libre de toute location ou occupation, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption.

La commune aura la jouissance anticipée du bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 17 avril 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 2 800 €, à la Commune de Meyzieu, d'un garage, bien cédé libre de toute location ou occupation, formant le lot de copropriété n° 1 138 situé 21 rue de Nantes dans la copropriété Les Plantées sur les parcelles cadastrées CR 101, CR 102, CR 103, CR 104 et CR 105.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 2 800 € ainsi que les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.